

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002471-20180704-18-054-AG-ASSOC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2018  
Publication : 05/07/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
PORTO-VECCHIO



**N° 18/054/AG-ASSOC**

**SÉANCE DU 04 JUILLET 2018**

**OBJET :** ADMINISTRATION GÉNÉRALE - ASSOCIATIONS  
Subventions aux associations – Convention quadriennale et pluripartite d'objectifs et de soutien aux activités de l'association « I CHJACHJARONI » - 2017-2020.

L'an deux mille dix-huit, le quatre du mois de juillet à 9 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 28 juin 2018 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges MELA, Maire.

**Etaient présents** : Georges MELA ; Marie-Antoinette CUCCHI ; Joseph TAFANI ; Gaby BIANCARELLI ; Véronique MAGLIOLO ; Jean-Baptiste LUCCHETTI ; Jean-Michel SAULI ; Florence VALLI ; Xavière MERCURI ; Armand PAPI ; Antoine ACQUATELLA ; Sylvie ROSSI ; Jean-François GIRASCHI ; Sylvie CASANOVA ; Patrice BORNEA ; Jacqueline BARTOLI ; Jean-Marie SANTONI ; Noëlle SANTONI ; Gérard CESARI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Fabien LANDRON ; Marielle DELHOM.

**Absents** : Michel DALLA SANTA ; Marie-Noëlle NICOLAÏ ; Joëlle DA FONTE ; Vanessa GIORGI ; Pierre-Paul NICOLAÏ ; Jean-Baptiste SANTINI ; Léa MARIANI ; Jean-Marc ANDREANI ; Didier REY ; Jeanne STROMBONI ; Jean-Christophe ANGELINI.

**Avaient donné procuration** : Michel DALLA SANTA à Florence VALLI ; Marie-Noëlle NICOLAÏ à Xavière MERCURI ; Joëlle DA FONTE à Jean-Michel SAULI ; Jean-Baptiste SANTINI à Marie-Antoinette CUCCHI ; Léa MARIANI à Gaby BIANCARELLI ; Jean-Marc ANDREANI à Jean-Baptiste LUCCHETTI ; Didier REY à Fabien LANDRON ; Jeanne STROMBONI à Marielle DELHOM ; Jean-Christophe ANGELINI à Nathalie APOSTOLATOS.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Jacqueline BARTOLI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire, sur proposition du Premier Adjoint en charge des affaires culturelles, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

L'association « I CHJACHJARONI » située sur le territoire communal où elle exerce des activités théâtrales auprès des enfants, jeunes et adultes, ainsi que des activités d'enseignement, bénéficie depuis plusieurs années du soutien financier de la commune.

Elle a ainsi bénéficié de subventions régulières de la commune. En dernier lieu et par délibération n° 16/031/AG-ASSOC du 14 avril 2016, une subvention annuelle de 35.500 € (soit 30.000 € + 5.500 € au titre des frais d'organisation du Festival « Scene è Sonniu ») lui a été octroyée par une nouvelle convention d'objectifs et de moyens pour les exercices 2016 à 2018.

Pour sa part, la Collectivité de Corse souhaite renouveler un partenariat avec cette association afin de lui permettre de s'affirmer comme un véritable centre culturel dédié au théâtre et aux arts du cirque et de développer son implantation dans la région mais également au niveau national voire international. Elle a proposé à la Commune l'établissement d'une convention unique de partenariat.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver une nouvelle convention quadriennale et pluripartite d'objectifs et de soutien aux activités de l'association « I Chjachjaroni » 2017-2020, celle-ci se substituant à la convention approuvée le 14 avril 2016. La participation prévisionnelle annuelle de la ville est fixée à 35.500 €.

Le Conseil Municipal,

Oùï le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n° 2001-495 du 06 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la délibération n° 16/031/AG-ASSOC du 14 avril 2016,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Services publics Industriels et Commerciaux du 02 juillet 2018,

Après en avoir délibéré,

## **DÉCIDE**

**ARTICLE 1 :** d'approuver la convention quadriennale et pluripartite d'objectifs et de soutien aux activités de l'association « I Chjachjaroni » 2017-2020, entre l'association « I Chjachjaroni », la Ville de Porto-Vecchio et la Collectivité de Corse, ci-annexée.

**ARTICLE 2 :** d'autoriser le Maire à signer la convention visée à l'article 1 et de charger l'Adjoint délégué à l'Action Culturelle de procéder aux diverses opérations de mise en œuvre et d'exécution de celle-ci.

**ARTICLE 3 :** d'annuler la convention triennale de soutien à l'association « I Chjachjaroni » établie le 25 avril 2016 pour la période 2016-2018, pour l'exercice 2018.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	22
Nombre de procurations	9
Nombre de suffrages exprimés	31
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	<b>X</b>

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,  
LE MAIRE,



*[Handwritten signature in blue ink]*